



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01
Vote			
A L'unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2020

-et de sa publication le :

02 JUL. 2020

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D_20200616_10

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.123-6, R.123-7, R.123-10, R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;



.../...

- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints
- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres du Conseil Municipal devant siéger au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- **Considérant** que le Centre d'Action Sociale de la commune de Trois-Rivières est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et composé, à parité, de **6 membres élus** en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;
- **Considérant** la proposition du Maire d'élire les 6 membres qui composeront le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **Attendu** que Monsieur le Maire présente une liste constituée de 6 membres dont un membre représentant la minorité du Conseil Municipal ;
- **Considérant** qu'aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée ;

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1

Décide de procéder à un nouveau vote au scrutin public de liste bloquée à la représentation proportionnelle.

Article 2

Propose la liste membres suivante fixée au nombre de six (6) :

- Mme Sabrina URGIN épouse FELER – Mme Gilberte EUGENIE – Mme Valérie ARICIQUE – Mme Marylène ROCHEMONT – M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence LAROCHELLE.

Article 3

Procède à l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale :

- Nombres de présents et représentés : **28**
- Nombre de votants : **28**
- Nombre de suffrages exprimés : **28**
- Majorité absolue : **15**
- Suffrages portées sur la liste proposée : **28**

La liste proposée est donc déclarée élue.

Article 4

Désigne comme membres pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières :

- Président de droit : **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, le Maire,
- Membres élus :
- **Mme Sabrina URGIN épouse FELER**
- **Mme Gilberte EUGENIE**
- **Mme Valérie ARICIQUE**
- **Mme Marylène ROCHEMONT**
- **M. Jimmy FAUSTA**
- **Mme Laurence LAROCHELLE.**

.../...



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

Préfecture de la Région Guadeloupe

02 JUIL. 2020

Service Courrier

.../...

Article 5

Rappelle que les membres choisis par le Maire suite au renouvellement du Conseil Municipal du 23 mars 2020 parmi diverses associations œuvrant dans les domaines de l'insertion, de la famille, des personnes âgées et handicapées sont maintenus dans leur fonction.

Article 6

Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE

